
JOURNAL GÉNÉRAL

DE FRANCE.

Du Samedi 21 Juillet 1792.

MM. les souscripteurs à ce journal, dont l'abonnement expire à la fin de ce mois, sont priés de le renouveler, afin qu'il n'y ait point d'interruption dans le service.

NOUVELLES.

Berlin.

L'ONCLE du duc régnant de Brunswick, le prince Ferdinand, frère du grand Frédéric, vient de mourir. Il emporte avec lui les regrets de tous ceux qui le connoissoient. Le ciel n'a pas permis que ce prince fût témoin de toute la gloire réservée à son illustre neveu.

Francfort, 12 juillet. Le roi de Hongrie est arrivé hier incognito, mais aujourd'hui son arrivée a été annoncée par 300 coups de canon. Il a prêté le serment ordinaire dans l'église de Saint-Bartélemi. Le couronnement se fera après-demain. Ce prince va faire paroître une contre-déclaration en réponse à la déclaration de guerre de la France. Cette pièce sera du plus grand intérêt. La voiture de l'empereur étoit suivie de trente-sept autres voitures, qui formoient le cortège.

Extrait d'une lettre de Guise, 14 juillet.

..... Au moment où nous nous y attendions le moins, nous avons reçu ordre de partir. Voici notre marche.

Le 13 à Landrecie, le 14 à Guise, le 15 à Vervins, le 16 à Rosoy, le 17 à Reithel, et séjour le 18, le 19 à Vouzy, le 20 à Varennes, le 21 à Clermont, le 22 à Verdun, le 23 à Marks, et le 24 à Metz.

Nous ne partons qu'au nombre de dix mille hommes, nous en laissons à peu-près autant à Valenciennes et au camp de Maul-

de, pour y attendre l'armée de M. de Lafayette, qui doit les remplacer, il doivent partir le 20 pour nous rejoindre.

Extrait d'une lettre de Marseille, du 6 juillet.

Les 500 hommes destinés pour la fédération sont partis de cette ville, lundi au soir à huit heures: M^{rs} les maire et officiers municipaux et membres du district les accompagnèrent jusqu'à une demi-lieue de la ville; avant leur départ, ils firent le tour de l'arbre de la liberté, et furent harangués par M. Maillet, juge de paix. Voici le début du discours de cet orateur: « Vous allez, guerriers, combattre à Paris le tyran; sa tête sera l'expiation de tous ses forfaits; et votre récompense. »

Le serment qu'ils prêtèrent étoit ainsi conçu: *fidélité à la nation, guerre au tyran.*

Quant à l'adresse proposée par le maire, et dans laquelle on demande la destruction du roi, voici ce qui est arrivé à la section de Saint-Victor.

Sur 3000 citoyens actifs qui composent cette section, 50 s'y sont présentés. M. Quirot, officier municipal, après les avoir harangués, proposa l'adhésion à l'adresse.

Un homme, que je jugeai à son habit être un perruquier, se lève et demande la parole; elle lui est accordée. « Je suis bien étonné, » dit-il, qu'une pareille proposition vous soit faite, et qu'on nous invite à un parjure; nous avons juré avec nos officiers municipaux d'être fidèles à la constitution, à la loi et au roi; tout autre serment qui contrarieroit celui-là est un acte de mauvaïse

» foi, c'est un parjure dont certes je ne me souillerai point ; je vous exhorte fort, M^{rs}, à respecter ce qui a été pour toutes les nations un objet sacré, ou craignez la colère de Dieu. »

A peine cet honnête homme eut-il fait sa profession de foi, qu'il fut hué par les 49 autres, et traité d'aristocrate. « Je passerai dans votre esprit, répond froidement le perruquier, pour tout ce qu'il vous plaira, mais j'aime mieux offenser des mortels que le Dieu du ciel, et je ne signe rien. »

L'adresse a été signée, mais par qui, par 15 enrégés de cette section, qui ont répété leur signature cinq ou six fois pour en multiplier le nombre.

Extrait de la lettre de M. Dumourier, lieutenant-général, à M. Lafayette, en date du 18 juillet 1792, six heures du matin.

Monsieur, vous jugerez par la correspondance de M. Delanoue, et par les pièces que je vous envoie, qu'il est impossible que M. Delanoue quitte Maubeuge pour me relever, et que même, s'il exécutoit cet ordre, qu'il étoit très-naturel que vous donnassiez, ignorant les circonstances où nous nous trouvons, je ne pourrais pas partir le 20, parce que ma division est la principale force du camp de Maulde, qui peut seule nous sauver. J'engagerai donc M. Delanoue, s'il arrive, à aller rejoindre son camp à Maubeuge, et je resterai ici tant que la nécessité sera absolue, avec ma division. J'en rends compte au roi, à l'assemblée nationale et à M. Lukner.

Bien loin de diminuer le petit corps d'armée qui doit défendre ce pays, je prends le parti de rassembler près de Valenciennes, soit à Maulde, soit ailleurs, suivant le mouvement de l'ennemi, toutes les forces que je peux tirer des garnisons auxquelles je joindrai ce qui m'arrivera de Paris, si l'assemblée nationale, d'après la grandeur du danger, juge devoir envoyer un renfort si nécessaire.

Si M. Arthur-Dillon arrive, je me mettrai sous ses ordres ; mais je ne quitterai le département du Nord que quand je pourrai le faire sans danger pour la patrie.

Je crois qu'il est nécessaire, monsieur, que vous fassiez connoître au lieutenant-général de l'armée du Nord votre position, votre force et vos projets de défense, ainsi que de ceux de l'ennemi, sa force et sa position. Les Belges se rassemblent avec beau-

coup de zèle, au camp de Maulde ; ils y seront après-demain 7 à 800. Je presse pour obtenir des fonds pour l'augmentation de ce corps, et je prends sur moi d'ordonner la levée des compagnies franches. Nous ne pouvons rien faire sans les troupes légères. Vous voyez, par la lettre du district de Quesnoy, combien on a négligé les premières précautions, et comment on fait marcher les troupes sans pourvoir aux moyens de leurs subsistances.

DUMOURIER, lieutenant-général.

A U R O I.

« Sire, les plus petites villes de votre royaume, les campagnes elles-mêmes ont partagé l'indignation qu'a éprouvée tout vrai Français au récit de la journée du 20 juin dernier : elles vous doivent manifester leur admiration pour vous et notre illustre reine.

» La lie des hommes soulevée par des esprits féroces et malfaisans, a paru devant vous : elle vous a vu ; — elle n'a osé commettre le crime pour lequel on l'amenoit.

» Votre courage l'a emporté sur celui des héros guerriers, la fureur les anime, le carnage les endure, la gloire de vaincre les entraîne ; et votre majesté fidelle au principe d'épargner le sang a retenu le zèle de ses serviteurs. Vous avez lutté seul contre l'orage : une sérénité parfaite animoit vos paroles ; un discernement exquis entre ce qu'il falloit accorder et refuser, a fait connoître à la France, à l'univers, quel homme vous êtes et quelle épouse vous avez.

» Magnanime Elisabeth, tu fus l'ange tutelaire du royaume ; tu dois partager nos sentimens.

» Notre ville, autrefois plus importante par sa situation, mérita des lettres de confiance de Henri le Grand, parce qu'elle lui fut fidelle. Les sentimens de nos pères revivent dans ceux de nous, que le délire des factions n'a point égarés ; au moindre signal vous trouverez dans nous des Français.

» Tels sont les citoyens de votre ville de Langres ; nous sommes, Sire, etc. »

J A C O B I N S.

Grande peur du 16 juillet.

Dés lettres de l'armée du Midi et de Strasbourg annoncent qu'il est absolument im-

possible de mettre les armées en campagne, et que l'Alsace, dénuée de moyens de défense, est entièrement à la merci des ennemis. L'aimable société bourdonne contre la foiblesse de l'assemblée nationale, à qui on a dit en vain : « Les Impériaux ne se donneront pas la peine d'attaquer ; ils entreront en France, et vous l'apprendrez *quand ils seront dans Champs-Élysées* ». On s'écrie : le ministre de la justice vient de dénoncer à l'accusateur public, M. Robertspierre, pour son adresse aux fédérés !.... Une autre voix : Messieurs, le frère Tallien vient d'être arrêté au Palais-Royal !... M. Tallien se présente : je dois vous rassurer ; dit-il, sur le bruit qui vient de se répandre ici sur mon compte ; il n'a aucun fondement. Je sors du Palais-Royal, il est vrai, avec quelques amis, pour y semer l'esprit public : je puis vous assurer qu'il est excellent le Palais-Royal, et qu'au moment où l'assemblée nationale le voudra, le peuple se lèvera tout entier *et les despotes disparaîtront* ! M. Robertspierre veut qu'on envoie à Coblenz tous les fidèles serviteurs du roi. Un fédéré fait part des insultes faites à un de ses camarades dans les Tuileries, par des gens de la suite de la femme du roi. Indignation générale, menaces, injures, etc. etc. Heureusement, M. Chabot est là pour rétablir le calme et parler principes. On bavardé, on babille ; mais point de dénonciation ! Chacun baille, le président sonne, sonne, personne ne s'éveille ; il prend le parti de lever la séance, et les bons frères se séparent, étonnés d'une séance aussi stérile, dans un moment où la patrie est en danger.

ASSEMBLÉE-NATIONALE-LÉGISLATIVE.

Séance extraordinaire du jeudi soir, 18 juillet.

M. la Jard, ministre de la guerre, annonce que le nombre des volontaires inscrits pour le camp de Soissons n'est que de deux mille trente-huit hommes. Et quels hommes !

Un membre demande que la croix de Saint-Louis arrachée à M. du Saillant soit donnée au vétéran qui l'a arrêté. M. Sers se plaint à cette occasion que la croix de Saint-Louis est distribuée scandaleusement à une foule d'individus, qui n'ont d'autres titres pour l'obtenir que l'intrigue et la bassesse. Les plaintes de M. Sers, on ne peut en découvrir, sont justes jusqu'à un cer-

tain point. Un décret enjoint au pouvoir exécutif de faire passer au corps législatif, la liste des personnes qui, depuis 1789, ont obtenu la décoration militaire, avec un aperçu des motifs qui ont déterminé les ministres à leur accorder cet honneur.

Des citoyens d'Orléans sont venus instruire l'assemblée de la situation de la haute cour nationale. Ces citoyens prétendent que c'est un agrément d'être décrété d'accusation, puisque les prisons se sont transformées en un lieu de délices. On y donne des repas somptueux, on y entend des concerts ; il y a des bals où se trouvent des jolies femmes ; on y joue, on y boit ; enfin c'est la réunion de tous les plaisirs vantés par Epicure.

Or, ajoutent MM. les plaignans, nos concitoyens sont très-alarmés de ces rassemblemens ; ils craignent que ces danseurs ne fassent sauter la ville. Cette dénonciation, grave comme on voit, est renvoyée aux comités.

Des pétitionnaires de la section des Lombards ont été admis. « Législateurs, dites un mot, et nous allons planter l'étendard de la liberté sur le trône des despotes ». Allez, messieurs, auroit pu répondre le président ; nous vous avons ouvert la carrière ; ce mot que vous demandez nous l'avons prononcé, nous le répétons tous les jours ; tous les jours nous cherchons à réveiller les enfans de la liberté. Allez faire flotter vos étendards sur les bords du Danube et de la Sprée

Le début pompeux des pétitionnaires n'a produit que des dénonciations contre Lafayette, contre les juges de paix, les états-majors, le pouvoir exécutif, etc. etc., le tout assaisonné d'éloges sur les clubs. Les jacobins en reconnaissance ont fait décréter l'impression de cette adresse.

Une députation assistera aux funérailles de Paul-Jone, marin fameux mort la veille à Paris.

Des brigands de Beaune, qui se sont nommés fédérés, sont venus se plaindre de ce que le château des Tuileries étoit encore debout.

Séance du vendredi, 18 juillet.

M. Ramond fait un rapport fort long et fort emphatique, sur les relations de la France avec le corps Helvétique, et sur l'utilité de resserrer les nœuds qui nous unissent avec une nation « dont les troupes disciplinées, fidèles, ont traversé les désordres inséparables de la révolution, et

se confondre dans le seul sentiment du patriotisme, comme on voit les fleuves de la Suisse descendre des montagnes, traverser les bords troubles de l'Océan, et ne mêler leurs eaux qu'aux eaux pures de la haute mer.»

On a ordonné l'impression et l'ajournement du rapport.

L'assemblée décrète qu'il sera prêté à la ville de Metz, par la caisse de l'extraordinaire, 500 mille livres, pour faire des provisions de grains, afin qu'elle puisse tenir plus long-temps si elle est assiégée.

La discussion sur la pétition de M. Lafayette a été reprise. M. Lacuée a proposé un projet de décret absurde, celui de faire punir par le général les chefs de son armée qui avoient délibéré.

M. Guadet a fait le rapport de ce qu'a dit M. Lukner dans la conférence qu'il a eue avec la commission des douze. Il a déclaré qu'il n'y avoit pas plus de 60 mille hommes disponibles dans les trois armées; que les soldats et les volontaires étoient assidus à leurs devoirs, mais que les officiers supérieurs ne partageoient pas ces sentimens. Il a aussi déclaré n'être entré pour rien dans le mouvement extraordinaire des troupes. On a décrété l'impression de ce rapport, qui sera sans doute démenti par M. Lukner.

La discussion sur M. Lafayette a été reprise et ajournée à demain.

Paris, 21 juillet. Cette grande ville sent bien qu'elle est menacée d'une explosion prochaine; mais il y a si long-temps qu'on en parle, qu'elle l'attend, non pas avec indifférence, mais avec une espèce d'impatience. Elle voudroit savoir enfin ce qu'elle doit craindre ou ce qu'elle a encore à espérer; elle voudroit hâter, pour ainsi dire, le coup qu'elle attend: telle qu'un malade qui sollicite lui-même l'opération douloureuse qui doit lui donner la mort ou lui rendre la santé. La comparaison n'est pas juste cependant; car la première catastrophe qui sera amenée par les jacobins, et tout en leur faveur, sera suivie d'une seconde graduée sur la première; et pour parler plus clairement, si les habitans de Paris souffrent que cette poignée de scé-

lérats qui les gouvernement consomment leurs horribles projets, un châtement terrible suivra de près leur lâcheté. Les crimes qu'ils n'empêcheront pas seront pour eux la source de tous leurs malheurs... Pouront-ils désormais les empêcher? A force de dénonciations et de menaces, les jacobins sont parvenus à détruire toutes les autorités qui pouvoient réprimer jusqu'à un certain point leur criminelle audace. L'état-major est dissous, le ministère est vacant, et tous les membres du directoire ont donné leur démission. Péthion va être dictateur par le fait; et à l'aide de cet intermédiaire, Brissot, va gouverner la capitale à son gré.

Les fédérés déclarent qu'ils ne sortiront pas de Paris. Ils vont former un comité qui se nommera *le comité de la fédération*. Manuel leur proposé de se rendre au Champ-de-Mars, pour signer une nouvelle pétition; mais on attend que cet honorable corps soit complet. Tous ceux qui sont en route arriveront du 22 au 25.

— Les 48 sections de la capitale sont autant de petites républiques qui prononcent non-seulement sur les questions politiques, mais encore sur celles qui tiennent essentiellement à la religion. Le curé de Sainte-Marguerite a présenté à M. l'évêque Gobet un mémoire signé de lui et de plusieurs habitans, pour faire suspendre un de ses vicaires, qui s'est marié. Les citoyens de la section se sont réunis *en concile*, et après avoir délibéré, ont déclaré, en style philosophique, que non-seulement le prêtre qui avoit pris une femme ne devoit pas être suspendu, mais même qu'il étoit plus que jamais digne de la confiance des paroissiens, pour avoir obtempéré à la grande loi de la nature.

Le déplacement des troupes s'effectue; elles se rendent aux postes qui leur ont été désignés.

— Les Autrichiens ont pris la petite ville de Bavai, et harcèlent le camp de Maulde que commande M. Dumourier.

Pour 160 liv. en assignats on a 100 liv. en argent. Louis d'or, 16 liv.